QUELLE PLANIFICATION POUR LES PAYSAGES URBAINS ?

par Pierre-Marie **Tricaud**[1]

Peut-on parler de paysage dans un colloque sur le développement soutenable ? Les trente dernières années ont vu en effet émerger à la fois la notion de développement durable, ou soutenable, à partir de préoccupations environnementales (épuisement des ressources, pollution…), et celle de paysage, mais cette dernière s'est construite en opposition à l'environnement. A mesure que le paysage se constituait en discipline autonome, distinct à la fois de l'horticulture et de l'architecture, il a pris soin de se distinguer aussi de l'écologie. Les grands concepteurs de cette période, Bernard Lassus ou Michel Corajoud pour ne citer que ceux-là, ont revendiqué une approche plus attachée à la culture qu'à la nature. Et la théorie du paysage s'est construite notamment sur cette opposition : un de ses principaux représentants, le philosophe Alain Roger, écrivait en 1994 « Paysage et environnement : pour une théorie de la dissociation. »

Théoriciens et praticiens du paysage ont longtemps reproché à ceux de l'environnement d'une part de vouloir ramener un concept sensible à une impossible rigueur scientifique, et d'autre part de vouloir figer des paysages toujours en mouvement. Crainte aggravée par le mot *durable* : certes, parler de *développement* durable introduit une dynamique par rapport à une écologie de la conservation, mais l'autonomisation fréquente de l'adjectif fait oublier cette dynamique : une agriculture durable, une ville durable évoquent facilement des objets figés.

Il faut d'abord noter que si ce terme *durable,* habituellement employé pour traduire *sustainable,* est mal perçu par ceux qui s'intéressent au paysage, en revanche *soutenable* a au moins le mérite d'être inhabituel, moins connoté. Si la notion de paysage est d'origine artistique, comme l'écrit Alain Roger, et ayant dans tous les cas partie liée avec la création et l'aménagement, le paysage ne peut être durable, car il n'est pas immuable mais en perpétuel changement. Mais il peut être soutenable si les conditions de sa gestion font qu'à travers ces changements il conserve ses qualités – comme les forêts dont le roi Philippe VI ordonnait en 1349 qu'elles « se puissent perpétuellement soustenir en bon estat. »

L'opposition entre la sphère du paysage (culture, création, etc.) et celle de l'environnement (écologie, développement durable, etc.) est aujourd'hui atténuée, peut-être parce que le paysage, plus reconnu, a moins besoin aujourd'hui de se construire sur des oppositions. Un paysagiste de dix ans plus jeune que les grands pionniers, Gilles Clément, peut revendiquer à la fois une connaissance très poussée de l'écologie végétale et une démarche artistique reconnue. Et son *jardin en mouvement,* non figé par définition, participe à ce qu'on peut appeler un paysage soutenable.

Si la recherche d'un paysage de qualité et celle d'un développement durable ne sont plus indépendantes, leur relation soulève deux questions : quelle influence a sur le paysage le passage d'un développement non soutenable à un développement soutenable ? et la qualité du paysage est-elle facteur de soutenabilité ?

[1] Membre de l'Académie d'agriculture de France architecte paysagiste et urbaniste à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Île-de-France.

Copyright – Académie d'Agriculture de France, 2014.

La planification paysagère façonnée par l'exigence de soutenabilité

À la première question répondent des projets paysagers, toujours plus nombreux, tant en création qu'en gestion, qui s'efforcent de maintenir la biodiversité, de limiter les ruissellements, de promouvoir des circuits plus courts d'approvisionnement : friches accompagnées, gestion différenciée, taille douce, permaculture, phytoremédiation, lagunages, espaces inondables, noues et bassins de récupération des eaux pluviales, murs et toits végétalisés, jardins partagés…

En Île-de-France par exemple, les grands aménageurs s'efforcent de concevoir des parcs, des promenades, des systèmes de parcs qui suivent de plus en plus ces principes : Agence des Espaces Verts de la Région, Départements de Petite Couronne, Ports deParis…

L'exigence de soutenabilité ne se limite pas aux projets opérationnels, qui sont l'aboutissement d'un processus de planification. Certains auteurs invitent à une réflexion sur les conséquences d'un changement de modèle de développement sur l'ensemble des paysages, en parlant de ville post-carbone (consultation du Grand Paris) ou de paysages de l'après-pétrole (Odile Marcel, Baptiste Sanson et Régis Ambroise).

La qualité du paysage garante d'une ville soutenable

Mais le projet de paysage ne se contente pas d'intégrer des contraintes environnementales à toutes les échelles : les préoccupations proprement paysagères sont en elles-mêmes porteuses de développement durable, dans la mesure où celui-ci ne se limite pas à l'écologie, mais intègre les dimensions sociale et économique, voire culturelle pour certains. Penser le paysage, c'est rendre la densité plus attractive et limiter par là l'étalement ; c'est faire vivre l'identité, sans la figer ; c'est contribuer à la compréhension de leur territoire par les habitants, à leur maîtrise de ses évolutions, au vivre ensemble : autant d'enjeux qui touchent à la capacité des territoires d'être vivables sur le long terme.

Ainsi le Schéma Directeur de la Région d'Île-de-France, approuvé en 2013, à côté de nombreux engagements en matière d'environnement physique, intègre-t-il plusieurs objectifs pour le paysage : reconnaissance et mise en valeur des grands paysages qui font l'identité de l'Île-de-France ; prise en compte du relief qui donne à voir, à lire et à comprendre par ses coteaux visibles de loin et ses belvédères qui voient loin ; des fronts urbains, des interfaces ville-campagne qui peuvent être des lignes de dialogue ; de grands axes qui structurent le paysage urbain et rural ; un bâti et une composition urbaine qui font la forme de la ville et l'ambiance des quartiers…

Copyright – Académie d'Agriculture de France, 2014.